

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 avril 2016** à **19h30**

N° délibération
D2016-04-03

Date de convocation
21 avril 2016

Date d'affichage
10 mai 2016

Nombre de conseillers

<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	12	3	0	15

Etaient présents

M. WOLLJUNG Serge
M. OLEKSIUK Nicolas
Mme PIQUEMAL Anne
Mme MARTIGNON Sonia

M. POINSIGNON Gilles
Mme LUBNAU Dominique
M. GIRARD Guy
Mme PREVOT Nadège

Mme DAUMAIL Martine
Mme BOULANGE Rachel
Mme CAISSUTTI Claudie
M. MARTIN Michel

Etaient absents excusés

M. FALLITO Giovanni
M. MARION Julien
M. MULLER Jean-Marie
M. POINSIGNON Gilles

Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie à partir de 20h25

Objet : **Adoption du rapport de la CLECT du 17 mars 2016**

Depuis le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) évalue chaque année la charge financière à verser par la Communauté de Communes du Pays de Pange (CCPP) aux communes : l'attribution de compensation.

Cette commission s'est réunie le 17 mars 2016 et a calculé les montants à verser aux communes.

Gilles Poinسیون représentant la commune de Silly-sur-Nied dans cette commission communautaire fait lecture du rapport de cette réunion.

Pour 2016 la CCPP versera un montant de 14 898 € identique à celui de l'an passé et correspondant au montant de la taxe professionnelle de la commune en 2013 avant le passage à la FPU.

Le maire propose au conseil d'adopter le rapport de la CLECT du 17 mars 2016

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

ADOPTE le rapport de la CLECT du 1^{er} mars 2015

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 avril 2016

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet